



COMMISSION D'APPLICATION DU STATUT MOSELLAN DE L'ARBITRAGE

PV de la Réunion de la CASMA du 17/06/2025

Président : M. KOENIG
Présents : MM. AULBACH, LISIERO, MERULLA, ROBINET, SAMMARTANO
Excusés : Mme COLANTONIO, M. HOCQUAUX

COMPOSITION de la COMMISSION

- Saison 24/25

Suite à la démission de Germain Muller, le Comité Directeur du DMF, sur proposition du Président Hervé Koenig, a nommé Maurice Sammartano comme membre à la CASMA

- Saison 25/26

Le Président de la Commission interroge les membres présents sur leur intention de renouveler au sein de la CASMA pour la saison prochaine

ADOPTION PV :

Le PV de la CASMA du 21/03/25 est adopté sans remarque particulière

INFORMATIONS FFF - LGEF

- Statut de l'arbitrage : une commission fédérale du Statut de l'Arbitrage est créée et entrera en action à compter de la saison 25/26. Elle traitera la gestion des Clubs Nationaux et Fédéraux, en laissant une charge importante de travail à la commission régionale. Des éclaircissements ont été demandés par la CRSA, sans réponse à ce jour ; néanmoins, certains points ont été pris en compte et présentés lors de l'AG de la FFF du 14/06/25
- La dernière réunion de la CRSA (Clubs de Ligue) a eu lieu le 10/06/25. Vincent Merulla, membre de cette commission, donne les tendances les plus marquantes et les clubs définitivement non en règle
- Prise en compte des certificats médicaux : 2 prestations par mois, avec un maximum de 3 mois, seront attribuées aux arbitres qui feront parvenir leurs certificats :
 - Pour les arbitres de Ligue à arbitrage@lgef.fff.fr
 - Pour les arbitres de District à arbitre57@moselle.lgef.fr

Bien entendu, ils devront également se mettre indisponibles sur le compte MyFFF, mais aussi prévenir leurs désignateurs

COURRIERS CLUBS :

- Un certain nombre de clubs ont contacté la CASMA pour connaître leur situation exacte vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage suite à la parution du PV en date du 21/03/25. Toutes les réponses ont été apportées.
- Après recoupement d'informations et explications, la situation de certains clubs a changé
- Annulation de l'article 35 Bis pour l'arbitre Hesling Philippe du club de Vic, et de l'arbitre Aubry Franck du club de Volmerange-l-Mines, reprenant une licence pour 25/26

ACTIONS ENTREPRISES :

- Début MARS 25 : nous avons envoyé le dossier médical (DMA) à tous les arbitres mosellans du niveau District. Le mail informe précisément et individuellement des examens médicaux à passer. Il faudra envoyer ce DMA directement au secrétaire de la Commission (Vincent Merulla), obligatoirement en version papier, pour une signature du médecin fédéral. Les clubs en sont informés pour suivis. Attention, le dossier médical se cale sur l'article 70 des Règlements Fédéraux.
- Début JUIN 25 : envoi du questionnaire de désignations à tous les arbitres mosellans du niveau District. Il a comme support un Google-Forms accessible par un lien informatique.
- Début JUIN 25 : les clubs ont entamé la procédure des renouvellements, soit par une demande de licence papier à transmettre via FootClubs, soit par voie dématérialisée, comme pour les joueurs.

- JUIIN 25 : début d'une nouvelle campagne d'informations auprès des clubs pour les inciter à présenter des candidats – le déroulement des FIA a évolué favorablement en Moselle : 9 sont déjà prévues pour 2025/2026.

Pour toutes ces actions, la Commission fera un rappel TOUS les 15 jours - 3 semaines

- Ce jour : après comptage des prestations des arbitres et rappels aux clubs pour informations, la Commission établit une liste complémentaire de clubs non en règle (ainsi que des amendes financières). Sera également fixée la liste des clubs en infraction et des mutations supplémentaires éventuelles

Prochaines réunions :

- fin Juin (visio ou mail) au sujet des mutations supplémentaires
- sur convocation, en Septembre 2025

TOUR DE TABLE :

- Le Président de la CASMA, Hervé Koenig, donne quelques informations concernant le DMF
- Assemblée Générale du DMF, le 25 Octobre à Petite Rosselle

ANALYSE :

Globalement, **25,24 %** des équipes seniors **A** ne sont pas en règle avec le Statut Mosellan de l'Arbitrage.

A noter que sur la saison 23/24, le taux était de 23,58 %

Pour cette saison donc, une augmentation du nombre de clubs non en règle ; sans conteste, cela est dû à un manque de rigueur dans le suivi des prestations des arbitres qui n'ont pas assumé et assuré le nombre de prestations requis.

Ce fut le cas pour 13 clubs mosellans de niveau District.

Les clubs pourtant, via FootClubs ont la parfaite possibilité de suivre les désignations de leurs licenciés arbitres.

Par niveau :

Equipes **A** en **Infraction** au 15/06/2025

D1	3	sur	33
D2	16	sur	65
D3	23	sur	81
D4	9	sur	23
Totaux	51	sur	202

POSSIBILITES D'APPEL

Conformément aux articles :

- 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ;
- 2.6.1 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand est de Football et
- Art. 1,2,3 et 4 du chapitre 5 des règlements sportifs des compétitions du District Mosellan de Football,

les présentes décisions sont susceptibles d'appel

Le Président de la CASMA :

Hervé KOENIG




Le Secrétaire de la CASMA :

Vincent MERULLA




LISTE DEFINITIVE au 15/06/2025

- * des CLUBS de DISTRICT NON EN REGLE, saison 24/25,
- * des AMENDES FINANCIERES,
- * des RESTRICTIONS de MUTATIONS pour 25/26,
- * des MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES pour 25/26,
- * des DROITS de MUTATIONS ARBITRES de DISTRICT

Cette situation tient compte des dossiers de candidatures à l'arbitrage,
et des prestations arbitres au 15/06/25

DROITS à MUTATIONS ARBITRES
(Statut financier du District Mosellan)
RAPPEL du PV du 21/03/25

Afin de protéger les clubs qui font des efforts de détection, de recrutement en interne et de fidélisation en termes d'arbitrage, le Comité de Direction du DMF, en plein accord avec la CDA, instaure un droit de mutation d'arbitres qui sera déboursé par le club acquéreur. Une partie de cette somme sera reversée au club formateur quitté, ou au club quitté qui aura fidélisé l'arbitre pendant au moins 5 saisons.

En raison de la mise en place de ce droit par la LGEF, les Districts traiteront les dossiers des ARBITRES de NIVEAU DISTRICT, et la LIGUE en fera de même pour les ARBITRES de NIVEAU LIGUE et FEDERAL.

Nom	Prénom	Club nouveau	Le club doit :	Club quitté	Le club recevra	Observation :
ABBA	Charlotte	FAREBERSVILLER 05	500 €	VALMONT	300 €	Formateur
BAILLY	Dorian	DELME SOLGNE	500 €	VANTOUX	300 €	Formateur
DERREZ	Cyril	CAPPEL	500 €	PETITE ROSELLE	300 €	Formateur
DITTMER	Anthony	ALSTING SPICHEREN	500 €	LONGEVILLE St Avold	---	---
DORCKEL	Cédric	WITTRING	500 €	HUNDLING	300 €	Formateur
FRANCK	Maël	PLATEAU Ste MARIE	500 €	MOULINS	300 €	Formateur
GWIAZDOWSKI	Johan	TALANGE	500 €	CLOUANGE	---	---
HAFENMEYER	Alexandre	MARANGE	500 €	MONTOIS FC	300 €	Formateur
JACOB	Adrien	MORHANGE	500 €	BOULAY	---	---
LAHMINE	Yousra	MARLY	500 €	CREUTZWALD SR	300 €	Formateur
LUX	Pascal	TALANGE	500 €	MONDELANGE	300 €	Formateur
PINOT	Romain	VIC	500 €	YUTZ FC	300 €	Formateur
POTIER	Jérémie	DIEFENBACH Puttelange	500 €	NOUSSEVILLER	300 €	5 saisons
RINOLDO	Antonio	BOULAY	500 €	VALMONT	300 €	Formateur
SCHUTZ	Gauthier	HETTANGE GRANDE	500 €	FILSTROFF	300 €	Formateur
SCHUTZ	Gwendal	HETTANGE GRANDE	500 €	FILSTROFF	300 €	Formateur
SIMMERMANN	Arnaud	EBLANGE	500 €	VOLMERANGE les Boulay	300 €	7 saisons
SPANIOL	Victor	MONTIGNY	500 €	RETONFEY	300 €	Formateur
STEPHAN	Alexandre	RIMLING	500 €	BAERENTHAL	300 €	Formateur
VILLIERE	Christophe	SAINT NICOLAS Forêt	500 €	KERBACH	300 €	5 saisons

Liste et affectation des clubs ayant le droit à une ou deux mutations supplémentaires
pour la saison 2025-2026 en application de l'article 45 du statut de l'arbitrage.

- **Les réponses sont à adresser à ymerulla@moselle.fff.fr avant le 14 Juillet 25**
- En l'absence de réponse de la part du club, le ou les mutés supplémentaires seront automatiquement affectés à l'équipe évoluant au plus haut niveau du District.

Affiliation	CLUB	Nombre de mutés supplémentaires	MUTE 1	MUTE 2
533465	ARS LAQUENEXY	UN		-----
519470	BERTRANGE	UN		-----
518590	BOUZONVILLE	UN		-----
527466	FARSCHVILLER	UN		-----
523641	FILSTROFF	UN		-----
523462	FREYMING HOCHWALD	UN		-----
546950	GROS REDERCHING	UN		-----
518310	GUERTING	UN		-----
531793	HILBESHEIM	UN		-----
503866	LE BAN ST MARTIN	UN		-----
550639	L'HOPITAL	UN		-----
517337	LIXING LES ROUHLING	UN		-----
581714	METZ JEUNESSE SCY	UN		-----
519566	MOULINS LES METZ	UN		-----
528099	NEUFCHIEF	UN		-----
521958	PIERREVILLERS	UN		-----
541187	RETONFEY	UN		-----
520036	RETTTEL	UN		-----
524387	RIMLING	UN		-----
560428	ROHRBACH BINING	UN		-----
526798	SARRALTROFF	UN		-----
580456	SCHORBACH	UN		-----
503622	ST AVOLD JA	UN		-----
500168	STIRING WENDEL CS	UN		-----
528182	VOLMERANGE LES BOULAY	UN		-----
519930	BROUDERDORFF	DEUX		
503917	GUENTRANGE	DEUX		
545515	MAIZIERES LES METZ	DEUX		
518460	MARLY	DEUX		
503900	METZ ES	DEUX		
523102	LOUDRENNES	DEUX		
517239	REMILLY	DEUX		

SITUATION AU 15/06/25

Numéro	Club situation du début de saison 2024/2025	Seniors A , B , C ...	Niveau	Nb Arbitres requis 2 - 2 - 1 - 1 Statut Mosellan	Nb Arbitres au 15/06/25 Vérif Prestations (candidats inclus)	Déficit Arbitres au 15/06/25	Années d'infraction en fin de saison 24/25	Interdiction de montées fin de saison 24/25	Amendes financières au 28/02/25	Amendes financières au 15/06/25	Mutations attribuées pour la Saison 2025/2026 équipes A
560499	ALTRIPPE FC	A	D4	1	0	-1	4	OUI	-240 €		2
537495	ANZELING	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
523185	ARRIANCE	A	D3	1	0	-1	6	OUI	-320 €		2
582631	ARS MOSELLE	A	D2	2	1	-1	2	NON	-200 €		2
864568	BOUST	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
523101	CAPPEL	A	D3	1	0	-1	2	NON	-160 €		2
519021	CATTENOM	A	D2	2	1	-1	1	NON		-100 €	4
560356	COCHEREN	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
564592	CUVRY FC	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
500500	DIEUZE	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100 €		4
560666	ELZANGE	A	D4	1	0	-1	3	OUI	-180 €		2
513989	ENCHENBERG	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100 €		4
519572	ETZLING	A	D3	1	0	-1	4	OUI	-320 €		2
541486	FLETRANGE	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100 €		4
503612	FLORANGE US	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100 €		4
523617	FORBACH BRUCH	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100 €		4
561060	FREYBOUSE	A	D2	2	0	-2	1	NON		-200 €	4
		B	D3	1	0	-1	1	NON		-80 €	
519127	GARCHE	A	D2	2	0	-2	1	NON		-200 €	4
		B	D4	1	0	-1	1	NON		-60 €	
520043	HAMBACH	A	D1	2	0	-2	2	NON	-480 €		2
		B	D3	1	0	-1	2	NON	-160 €		
527605	HELLIMER	A	D2	2	0	-2	1	NON	-200 €		4
		B	D4	1	0	-1	1	NON	-60 €		
512147	HEMING	A	D4	1	0	-1	4	OUI	-240 €		2
521427	KALHAUSEN	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120 €		4
539733	KERBACH	A	D3	1	0	-1	1	NON		-80 €	4
		B	D4	1	0	-1	1	NON		-60 €	
522405	KNUTANGE	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
		B	D4	1	0	-1	1	NON	-60 €		
545758	LIXING VAHL LANING	A	D2	2	1	-1	1	NON		-100 €	4
529072	LOMMERANGE	A	D4	1	0	-1	1	NON		-60 €	4
534688	LUTTANGE	A	D3	1	0	-1	2	NON	-160 €		2
580623	MALANCOURT	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
563565	METZ MAGNY AS	A	D3	1	0	-1	4	OUI	-320 €		2
590340	METZ GAB	A	D2	2	1	-1	1	NON	-100 €		4
561140	METZ PORTO	A	D4	1	0	-1	2	NON	-120 €		2
580462	METZ RENAISSANCE	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
560784	METZ ATHLETIC	A	D4	1	0	-1	3	OUI	-180 €		2
860377	MONTAIS FC	A	D3	1	0	-1	2	NON		-160 €	2
		B	D4	1	0	-1	2	NON		-120 €	
580589	MONTOY FLANVILLE	A	D3	1	0	-1	1	NON		-80 €	4
520363	NOVEANT	A	D1	2	1	-1	1	NON	-120 €		4
527601	OETING	A	D3	1	0	-1	2	NON	-160 €		2
523186	ORMERSVILLER	A	D3	1	0	-1	1	NON		-80 €	4
		B	D4	1	0	-1	1	NON		-60 €	
522535	PANGE	A	D4	1	0	-1	1	NON	-60 €		4
517242	PELTRE	A	D3	1	0	-1	4	OUI	-320 €		2
564260	PETIT REDERCHING	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
		B	D4	1	0	-1	1	NON	-60 €		
511474	ROUHLING	A	D2	2	1	-1	1	NON		-100 €	4
503624	SEREMANGE ERZANGE	A	D2	2	1	-1	1	NON		-100 €	4
517336	ST NICOLAS EN FORET	A	D3	1	0	-1	1	NON		-80 €	4
560556	ST QUIRIN	A	D4	1	0	-1	1	NON	-60 €		4
548428	STE BARBE	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400 €		2
		B	D3	1	0	-1	2	NON	-160 €		
534597	VECKRING	A	D3	1	0	-1	3	OUI	-240 €		2
503919	VERGAVILLE	A	D4	1	0	-1	1	NON		-60 €	4
		B	D4	1	0	-1	1	NON		-60 €	
503630	VIC SUR SEILLE	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
		B	D4	1	0	-1	1	NON	-60 €		
518312	WALDHOUSE	A	D2	2	0	-2	2	NON	-400 €		2
520037	WOUSTVILLER	A	D3	1	0	-1	1	NON	-80 €		4
		B	D4	1	0	-1	1	NON	-60 €		